



Règlement Intérieur du tournoi de la Saint-Valentin des THF

Article 1 : Organisation

Le club des Tours des Hauts de France – St-Quentin, organise son Rapide de la Saint-Valentin, le 14 Février 2026 à l'Espace Henri Matisse, 1, rue Théophile Gauthier, 02100 Saint-Quentin

Conditions pour participer au Tournoi :

- Depuis août 2013 la FIDE exige que chaque joueur étranger (non Français) ait un matricule FIDE. Si un joueur n'est pas en ordre, la FIDE ne traitera pas les résultats du tournoi pour l'Elo FIDE. Afin de satisfaire à cette obligation, l'organisation n'acceptera plus d'inscription de joueur étranger si celui-ci n'a pas de matricule FIDE. Cependant le joueur lui-même peut toujours se diriger vers sa fédération pour recevoir un matricule FIDE. Dès réception de son matricule FIDE, son inscription sera acceptée.
- Depuis le 30 mars 2022, les joueurs et joueuse évoluant sous le Code FIDE de la Russie (RUS) et de la Biélorussie (BLR) ne sont pas autorisés à participer aux compétitions par équipes ou individuelles homologuées par la FFE

Article 2 : Droit à l'image

Le comité d'organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de la bonne marche du tournoi.

Durant la compétition, lors des parties d'échecs mais aussi des activités annexes du tournoi, des photos ou des vidéos seront prises. Conformément à l'article 7 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. L'inscription de cet événement, implique l'acceptation de figurer sur les photos et vidéos par le joueur ou son représentant légal.

Article 3 : Homologation et Appariements

Ces tournois, sont homologués par la Fédération Française des Échecs (N°70399) et par la Fédération Internationale des Échecs (N°456583) et il se joue en **7 rondes**.

- Les appariements informatisés (Programme P.A.P.I. 3.3.8 conçu par Erick MOURET), se font au **Système Suisse Integral**,
- *Les appariements du Mémorial suivent les directives du : [C.04. FIDE] : forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.*

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. La version anglaise de ce texte est la version officielle des règles du jeu d'échecs telle qu'adoptée par le 92ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (INDE). Ces règles du jeu d'échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2023.

La Directive III dans son ensemble n'est pas applicable dans le tournoi.

L'article A5 de l'Annexe des Échecs Rapide est appliqué dans ce tournoi.

Article 4 : Le Bye et les forfaits

La pratique du Bye ne sera pas autoriser.

Le forfait est déclaré, 10 minutes après lancement de la ronde, (*sauf si l'arbitre en décide autrement*)

Les forfaits non justifiés seront signalés au directeur juridique de la direction national de l'arbitrage de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Un joueur forfait (*absent sans avoir prévenu l'arbitre*) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante sauf s'il justifie son absence (*avant la fin de la ronde précédente*). Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés.

Article 5 : Cadence

La cadence utilisée pour le tournoi est de :

10 minutes avec un incrément de 5 secondes par coups, dès le premier coup et durant toute la partie.

Article 6 : Inscription, pointage

Les droits d'inscriptions se montent à :

10 euros pour les adultes et **5 euros** pour les jeunes.

Inscription Gratuite pour les GM, GMF, MI, MIF, MF et MFF, les membres de l'équipe de France Jeunes, les Champion(ne) de France Jeune et les GMI ICCF (par correspondance) membres de la FFE sont exonérés des droits

d'inscription, sous réserve qu'ils aient prévenu l'organisateur au moins 48 heures avant le début du tournoi.

Modalités du pointage :

L'ouverture du pointage, débutera : ***le 14 février 2026 à 13h45*** La clôture des inscriptions est fixée à ***13h55***
La limite des inscriptions est fixée à : 40 participants.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront pointés et réglé leurs droits d'inscription. Un joueur non licencié en France doit pouvoir justifier de son classement national (licence, attestation) s'il souhaite prétendre à un prix, (*qui doit être présenté lors du pointage*).

Tout joueur se présentant après 13h55 ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point, sauf accord de l'organisateur.

En cas de retard ou pour signaler un forfait, un joueur doit prévenir l'arbitre par téléphone, ***par un appel ou par un SMS : 06.64.98.13.41***

Possibilité de prendre une Licence B sur place. Si des joueurs non-licenciés français participent au tournoi, ils devront prendre une licence dans le club organisateur.

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge. Aucune réestimation ne sera effectuée durant le Tournoi.

Article 7 : Déroulement des Tournois :

Les parties se joueront aux heures suivantes : (*Les horaires sont donnés à titre indicatif*)

<i>Ouverture du Pointage : le 14 février 2026 à 13h45</i>	<i>Clôture du Pointage : le 14 février 2026 à 13h55</i>
Ronde 1 : <i>à 14h00</i>	Ronde 5 : <i>à 16h20</i>
Ronde 2 : <i>à 14h35</i>	Ronde 6 : <i>à 17h00</i>
Ronde 3 : <i>à 15h10</i>	Ronde 7 : <i>à 17h35</i>
Ronde 4 : <i>à 15h45</i>	La cérémonie de remise des prix est prévue le : <i>5 min après la dernière partie</i>

Article 8 : Classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties (*gain = 1, nulle = ½, perte = 0*).

Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre ;

- Le **Buccholz**,
- Le **Buchholz Tronqué**
- La **Performance**

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

Les joueurs non classés concourent pour la tranche ELO correspondant à leur *performance après la 7ème ronde*.

Tout joueur absent (ou non représenté) à la cérémonie de clôture renonce à son prix. La liste des prix sera affichée avant la 4 ronde dans la salle du tournoi.

Les prix sont garantis, s'il y a au moins 30 joueurs payants.

Les prix au classement général sont distribués à la Place.

Les prix qui sont annoncés, sont non cumulables.

Un joueur concourant pour plusieurs prix reçoit uniquement celui qui est le plus élevé. Dans le cas où les prix sont de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- *Prix du classement général,*
- *Prix par Catégories,*
- *Prix par tranches ELO,*

Les prix ainsi non distribués sont reversés dans la liste des prix pour laquelle ce joueur n'a pas été primé

Article 9 : Organisateur du Tournoi et équipe d'arbitrage

Le président du comité d'organisation du **tournoi** est : WAQUET Frédéric

- ***Arbitre Principal du Tournoi*** est BRACQ Christian, ***Arbitre International (C)***
- ***Arbitre Adjoint du Tournoi*** est MORELLE Laura, ***Arbitre Stagiaire FC***

Article 10 : Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 11 : Appareil électronique

Art 11.1 des règles du jeu les joueurs ne feront rien qui pourrait jeter le discrédit sur le jeu d'échecs.

Article 11.3.2.2 adapté : Sauf stipulation contraire du règlement de la compétition fédérale ou du tournoi, l'article 11.3.2.1 des règles du jeu autorisant les appareils électroniques éteints dans un sac.

Si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre.

L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du directeur juridique si les faits sont avérés.

L'arbitre pourras demander aux joueurs et joueuses de lui présenter le contenu de leurs sacs et de lui montrer ou lui indiquer où se trouve un éventuel appareil électronique.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (*zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur*) sans la permission de l'arbitre. Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu.

Observation particulière :

Un joueur devant assurer une astreinte téléphonique dans le cadre de son activité professionnelle peut laisser son téléphone à l'arbitre.

Article 12 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

Article 13 : Jury d'appel

Il n'y a pas de commission d'appel pour le tournoi. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, le joueur doit continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel. Cette demande sera jointe au rapport technique du tournoi.

Article 14 : Fin de partie

A l'issue de la partie, les deux joueurs signeront les deux feuilles de partie, en indiquant le résultat de la partie. Les résultats sont inscrits par les joueurs eux-mêmes grâce à l'application PAPIWEB de prise de résultats développée par M. Pascal Aubry. Les joueurs ont la responsabilité de vérifier leurs résultats saisis. Dans le cas où le résultat est incorrect, le résultat sera maintenu, à moins que l'arbitre en décide autrement.

Les joueurs doivent ranger les pièces, éteindre la pendule et doivent laisser leur table libre, propre pour la ronde suivante.

Article 15 : Divers

L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable à l'égard des participants, de vols ou dégradations dans la salle, à l'accueil et à ses abords immédiats dont les parkings.

Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné,

Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi,

Les pendules doivent être manipulées calmement, dans le cas contraire le joueur contrevenant pourra être sanctionné selon l'article 12.9 des règles du jeu.

Toute dégradation entraînera une exclusion.

Les joueurs mineurs qui ont fini leur partie ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur.

Il est interdit de fumer ou d'utiliser la cigarette électronique dans la salle de jeu, dans la salle d'analyse et dans toutes les salles tournoi, par les responsables de la sécurité du site.

Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse ou dans la salle informatique pendant sa partie.

Il est interdit de faire des parties en cadence blitz ou d'analyser des parties, dans la salle de jeu.

Article 16 : Conclusion

L'inscription au Rapide de la Saint-Valentin des THF, implique l'acceptation du présent règlement, du protocole COVID et les spectateurs s'engagent à respecter le Règlement Intérieur et le protocole COVID.

Arbitre Principal :

BRACQ Christian

Organisateur :

WAQUEZ Frédéric

CHARTER DU JOUEUR D'ECHECS

RESPECTER LES REGLES

· Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Échecs et par la Fédération Française des Échecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.

· Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.

· Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

RESPECTER L'ADVERSAIRE

· Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.

· Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.

· Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

RESPECTER L'ARBITRE

· En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.

· Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.

· Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible il déposera sa réclamation par écrit selon des modalités qui doivent lui être expliquées par le corps arbitral.

RESPECTER L'ORGANISATEUR

· Chaque joueur doit concourir à la bonne tenue de la compétition.

· L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.

· Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement.

Le compétiteur qui transgresse la Charte du joueur d'échecs dans le cadre d'un événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires. En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Échecs, le joueur s'engage à respecter la présente Charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le « Code de l'Éthique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-play (A.F.S.V.F.P).